



DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL D'OFFRES

ayant pour objet le

Nettoyage Industriel du Siège du Groupe DCI

1. PRESENTATION DU GROUPE DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL (DCI)

Opérateur de référence du ministère des armées françaises pour le transfert du savoir-faire militaire français à l'international, au profit des forces armées de pays amis de la France, le groupe DCI agit, depuis plus de 50 ans, sur tout le spectre de la défense et de la sécurité.

DCI peut se prévaloir du label « Formation armées françaises » et propose des prestations sur-mesure de conseil, formation et assistance.

Le groupe DCI a son siège à Paris et dispose de plusieurs sites d'implantations sur tout le territoire national. Il est également implanté à l'étranger, notamment au Moyen-Orient avec le Qatar, le Koweït, les EAU et l'Arabie Saoudite et en Asie, en Malaisie, à Singapour et en Inde. DCI poursuit son déploiement international avec des prestations innovantes à haute valeur ajoutée en développant de nouvelles coopérations.

Fort de 832 salariés, le groupe DCI a réalisé en 2021, un chiffre d'affaires consolidé de 195,8 M€.

Pour tout complément d'information, se référer au site : www.groupedci.com.

2. CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de ses activités, DCI souhaite confier à un spécialiste de la chose le nettoyage industriel de son siège Parisien sis 27-29, rue LEBLANC 75015 PARIS (le « Siège de DCI ») à partir du 1er janvier 2024 pour une durée de deux ans (les « Prestations ») (le « Marché »).

3. DESCRIPTION DU PROJET

Le Siège de DCI est situé dans un bâtiment de construction récente et entièrement rénové en 2019. Le bâtiment se compose d'un R+9 et de deux niveaux de sous-sol et l'activité exercée est essentiellement tertiaire.

DCI souhaite l'entretenir au moyen de prestations de nettoyage réalisées de façon quotidienne (hors dimanche et jours fériés).

Les Prestations et les surfaces concernées par le présent Marché sont décrites en détail au sein du Cahier des Conditions Techniques Particulières (CCTP) en annexe 3 du présent Cahier des Charges.

3.1 Suivi de la Prestation

Le titulaire aura pour interlocuteur direct, au sein de DCI, le Responsable des Services Généraux.

Le suivi de la Prestation devra être réalisé par le biais d'un moyen de communication quotidienne (par un cahier de liaison par exemple) ainsi que de contrôles contradictoires **trimestriels** entre le titulaire et le Responsable des Services Généraux de DCI. Un suivi des actions correctrices suite à ces contrôles est également à prévoir.

3.2 Qualité

Chaque candidat déclinera et présentera ses modes opératoires, ses outils de mesure ainsi que ses supports, qui seront analysés au cours de l'attribution du Marché.

Le titulaire devra en tout point répondre aux critères d'une prestation de qualité au regard des règles de l'art en la matière.

Il est entendu que la Prestation devra être assurée de manière continue, aussi, aucune interruption totale ou partielle de service ne sera admise.

4. LIVRABLES ET PRESTATIONS ATTENDUES

4.1 Chaque candidat devra proposer une organisation des Prestations la plus optimale possible et ce en tenant compte de l'intégralité des Prestations (soit notamment toutes les tâches à effectuer ainsi que les volumes à traiter *etc*).

4.2 Chaque candidat doit notamment préciser au sein de son offre :

- La description des profils et qualifications des personnels d'exécution qui réaliseront la Prestation ainsi que du Responsable d'Exploitation ;
- Le détail des processus et procédures du candidat en matière de contrôle de présence du personnel, d'arrêts de travail, de périodes de congés ;
- Les conditions du remplacement systématique de personnel et ceci sans surcoût pour DCI ;
- Les exigences du candidat en terme de recrutement de son personnel eu égard aux particularités du Siège ;
- La politique d'encadrement de l'**ensemble** des Prestations (en ce compris l'encadrement de l'équipe, de l'exploitation, de la qualité) ;
- Le programme qualité du candidat ;
- La liste précise du matériel et des produits utilisés dans le cadre de la Prestation. Il est entendu que le matériel et les produits nécessaires pour effectuer l'ensemble de la Prestation doivent être fourni par le titulaire. Aussi, dans l'offre remise par chaque candidat devra être inclus dans le prix forfaitaire de chaque tâche au sein des Prestations, les produits d'entretien et consommables.

4.3 Le titulaire s'engage à assurer les Prestations de manière optimale et continue tout au long de la durée du contrat ayant pour objet le Marché. Le titulaire s'engage par ailleurs à fournir des personnels ayant les compétences nécessaires et un profil correspondant aux spécificités du Siège – soit l'usage tertiaire.

Le titulaire devra notamment, durant l'exécution du Marché :

- Proposer dans les meilleurs délais des solutions pour remédier à tout problème qu'il pourrait déceler dans le cadre de l'exécution de la Prestation ;
- Conseiller DCI sur les mesures lui apparaissant souhaitables pour améliorer la bonne exécution de la Prestation ;
- Etre diligent à l'égard du mobilier et des infrastructures afin que ceux-ci ne soient pas altérés par les opérations de nettoyage ;

4.4 Personnel du titulaire.

Le titulaire s'engage à remplacer son personnel en cas de besoin - sans surcout pour DCI et ce notamment pendant les périodes de congés, maladie avec du personnel de qualification équivalente.

5. PLANIFICATION DE L'APPEL D'OFFRE ET ASPECTS CONTRACTUELS

5.1 Clause de confidentialité

Les candidats s'engagent à conserver de manière strictement confidentielle toute information ou document concernant DCI de quelque nature qu'elle soit et dont ils auraient pu avoir connaissance.

Les candidats prendront vis-à-vis de leur personnel les mesures nécessaires pour assurer le respect de la confidentialité des documents et informations communiqués au cours du Marché.

Chaque candidat s'interdit tout usage personnel des données de base ou fichiers dont il aurait pu avoir connaissance sans l'autorisation expresse de DCI.

Pour pouvoir participer aux visites techniques des sites concernés par les Prestations telles que prévues au sein du CCTP, chaque candidat devra impérativement renvoyer par courrier l'original de l'accord de confidentialité annexé au présent Cahier des Charges **complété et dument signé. L'accord de confidentialité devra être reçu par DCI au plus tard la veille de la visite.**

5.2 Conditions d'achat

DCI n'accepte aucune participation aux frais de proposition et de réponse à la présente consultation des candidats et se réserve le choix d'interrompre à tout moment cette consultation sans être redevable d'une quelconque compensation et sans aucune obligation de commander ou de mettre en place un contrat ayant pour objet les Prestations.

Chaque candidat déclare que les produits et services proposés dans l'offre sont exempts de composants en provenance des Etats Unis. Dans le cas où il serait absolument indispensable pour un candidat d'utiliser des produits et/ou de réaliser des services comportant des composants en provenance des Etats Unis, le candidat s'engage à les déclarer de manière exhaustive et ce en précisant : le produit/service concerné ; la liste des composants ; la provenance de chacun des composants.

Les prix devront être indiqués et payés en Euro.

Les Conditions Générales d'Achats (CGA) de DCI annexées au présent Cahier des Charges s'appliquent aux relations contractuelles liant DCI et ses fournisseurs.

Il est entendu que toutes remarques, réserves et/ou contrepropositions relatives à l'application des Conditions Générales d'Achats de DCI devront être émises de manière exhaustive par écrit au plus tard à la date limite de réception des réponses à la présente consultation dans la mesure où l'acceptation ou non des Conditions Générales d'Achats de DCI par le candidat constitue un des critères de sélection du candidat par DCI.

En l'absence de telles remarques, réserves et/ou contrepropositions aux CGA, le candidat déclare accepter sans réserves les termes des Conditions Générales d'Achats DCI et s'engage à les respecter dans le cadre de la fourniture des Prestations à DCI.

Les Conditions Générales d'Achats DCI prévaudront en cas de contradiction ou de différence entre les documents contractuels, sauf dispositions d'ordre réglementaire ou législatif contraires.

En l'absence de remarques, réserves et/ou contrepropositions aux CGA celles-ci devront être retournées datées et signées avec nom et fonction du signataire ayant pouvoir pour engager sa société, et cachet de la société. L'original est à renvoyer au plus tard le 03/04/2023, à 12h00 heures.

5.3 Remise de l'offre

L'offre sera remise sous format électronique via la plateforme Accellion de DCI et **comprendra obligatoirement les documents suivants :**

- Une présentation générale de société du candidat ;
- Une présentation des services, prestations, produits et de la politique en matière de RSE et de santé sécurité au travail du candidat ;
- L'organisation humaine des Prestations (étant entendu que le chef de projet /équipe projet sera identifié et présenté en soutenance) ;
- Les références clients du candidat dans le cadre de prestations similaires réalisées sur le même type de projet et notamment dans le secteur de la défense et des services aux armées;
- Une proposition commerciale détaillant à minima les tarifs de chaque poste composant les Prestations, les prérequis éventuels, **un calendrier prévisionnel** (prévoyant notamment la reprise des prestations et de la réalisation de la prestation), la méthodologie proposée et l'éventuelle charge interne pour DCI. Il est entendu que le respect du calendrier prévisionnel de réalisation des Prestations constitue une condition déterminante pour DCI ;
- Une proposition de contrat de prestation ayant pour objet les Prestations objet du présent Marché ;
- Une proposition de Service Level Agreement (SLA) ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile du candidat ;
- Un certificat de non mise en procédure de redressement judiciaire du candidat ;
- L'attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement dont relève le candidat qui mentionne notamment que celui-ci est à jour de l'ensemble de ses obligations sociales ;
- Le questionnaire de due diligence fournisseurs complété et signé avec les documents demandés ;
- Les CGA signées ou comprenant des réserves, remarques et/ou contrepropositions ;

- Le BPU complété et signé ;

L'offre ne sera pas étudiée si un des documents supra venait à manquer au dossier du candidat soumissionnaire.

Par ailleurs, il est entendu que les offres des candidats devront impérativement être :

- Complètes et définitives et devront être établies conformément au présent Cahier des Charges,
- Datées et signées avec nom et fonction du signataire ayant pouvoir pour engager sa société, et cachet de la société.

5.4 Dispositions Contrats Sensibles

Le Contrat établi entre DCI et le titulaire est identifié comme un contrat sensible. Le titulaire dans le cadre de ce contrat sensible devra s'engager à se conformer aux obligations prescrites à l'article 8 des Conditions Générales d'Achat en annexe.

5.5 Calendrier de l'appel d'offres

Mise en ligne du Marché :	22/02/2023
Visites techniques du site concerné par les Prestations :	du 07/03/2023 au 10/03/2023
Session questions/réponses (cf. article 5.9) :	du 07/03/2023 au 15/03/2023
Date limite de réception des offres des candidats :	03/04/2023 à : 12 heures
Présentation des offres par les candidats retenus en <i>shortlist</i> :	du 17/04/2023 au 21/04/2023
Choix du titulaire:	semaine du 22/05/2023
Démarrage des Prestations :	01/01/2024

Il est entendu que le présent calendrier peut être modifié par DCI en cas d'impératifs qui lui sont propres. Le cas échéant DCI le notifiera aux candidats ayant déposé une offre.

5.6 Validité de l'offre

L'offre remise par les candidats est valable quatre (4) mois à compter de la date limite de réception des offres.

5.7 Critères de sélection de DCI

Le choix du titulaire se fondera sur les critères suivants :

- Pertinence de l'offre remise au regard des documents du Marchés (Cahier des Charges, CCTP etc.) des Prestations et des besoins présentés par DCI ;

- Qualité globale de l'offre : qualité de la présentation, caractère opérationnel de la démarche, crédibilité ;
- Prix total des Prestations.

5.8 Prix et règlement

L'offre remise par les candidats devra être détaillée par phase et indiquer la potentielle charge interne DCI.

Le montant de la proposition commerciale devra être fixé selon un système de régie forfaitée.

Le prix global devra être un montant maximum, fixé par le candidat en fonction du temps qu'il estime nécessaire pour la réalisation de la Prestation.

En conséquence :

- Si le temps réel passé à la réalisation de la Prestation est inférieur au temps initialement estimé par le titulaire au sein de son offre, ce dernier devra réduire proportionnellement le prix des Prestations,
- Dans le cas où, la réalisation de la Prestation nécessiterait un délai supplémentaire à celui prévu au sein de son offre, l'éventuel surcoût engendré serait entièrement supporté par le titulaire.

Le Candidat devra prévoir un calendrier précis de la reprise des prestations du prestataire actuellement en charge de celles-ci – ainsi que de ses personnels le cas échéant - et de la réalisation de la Prestation.

5.9 Demande d'informations et contacts

Les questions et demandes de renseignements complémentaires seront à demander à :

<p style="text-align: center;">Bertrand LE RICHE Bertrand.leriche@groupepci.com Pour la gestion de projet (contact technique)</p> <p style="text-align: center;">Laurence DUCHESNE Laurence.duchesne@groupepci.com Pour les aspects commerciaux et contractuels</p>

Nota bene : pour pouvoir répondre efficacement aux éventuelles questions, le candidat devra faire parvenir ses messages par mail à l'ensemble des contacts cités ci-dessus et ce **avant le 15 mars 2023**.

Afin de garantir l'égalité d'information des différents candidats, les réponses aux différentes questions des candidats seront apportées au plus tard le 17/03/2023 et mises en ligne sur la plateforme d'appels d'offres de DCI dans la rubrique prévue à cet effet.

Aucune offre ne doit être transmise directement ou personnellement aux contacts dont il est fait état au sein des documents de ce Marché et ce d'une quelconque manière (téléphone, mail, courrier, etc...) sous peine d'exclusion de l'appel d'offres.

Les offres doivent impérativement être transmises via la plateforme ACCELION – KITEWORKS conformément aux articles supra.

6. CANDIDATS EVINCES

Tout candidat dont l'offre a été rejetée peut demander à DCI les motifs de ce rejet dans un délai de quinze jours ouvrés à compter de la décision de rejet.

Les motifs du rejet de son offre seront transmis par DCI au candidat évincé dans un délai de deux mois suivant la demande dudit candidat.

7. ANNEXES

- Annexe 1 : Questionnaire de due diligence Fournisseurs
- Annexe 2 : Conditions Générales d'Achat de DCI
- Annexe 3 : Tableau de description des Prestations
- Annexe 4 : Description des surfaces concernées par les Prestations
- Annexe 5 : BPU
- Annexe 6 : Accord de confidentialité